

2113 Coopération transfrontalière

**Projets INTERREG IV A "Upper Rhine Valley -
Marketing international" et "Horizon 2020 - Accélérer
la transition énergétique dans le Rhin Supérieur"**

Rapport n° CP/2012/874

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer le soutien financier aux projets transfrontaliers INTERREG IV A :

- « Upper Rhine Valley - Marketing International »,
- « Horizon 2020 - accélérer la transition énergétique dans le Rhin Supérieur ».

Le projet INTERREG IV A « Upper Rhine Valley – Marketing International »

Le projet « Tourisme dans la région métropolitaine du Rhin Supérieur », porté par la société Freiburg Wirtschaft Touristik und Messe FWTM, fédère 31 collectivités et institutions touristiques du Rhin Supérieur dans l'objectif de promouvoir la notoriété et l'attractivité touristique de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

Il s'agit de positionner le Rhin Supérieur comme une destination touristique reconnue sur le marché international, à l'image de la Toscane ou du Tyrol du Sud. Les principaux axes de travail portent sur le développement commun de thématiques (art et culture ; architecture et patrimoine ; nature et loisir ; vin et gastronomie) et un marketing de destination commun pour les marchés lointains et émergents (Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Chine, Inde). Des outils de promotion ont été développés : site web, carte touristique interactive, éditions en langue anglaise, voyages de presse, participation à des foires et salons à l'étranger. Outre les actions de communication et de prospection à l'international, le programme met en œuvre des actions de formation et d'innovation touristique (réseau d'entreprises du tourisme tri-rhénan ; forfaits thématiques transfrontaliers).

Couvrant la période 2009-2012, le projet représentait un budget de l'ordre de 2 millions d'euros, bénéficiant de 940 000 € de fonds européens. Le Département y a contribué à hauteur de 60 000 € et l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin à hauteur de 15 000 €.

La nécessité de poursuivre les objectifs définis pour 2009-2012 incite le porteur de projet à proposer aux partenaires la poursuite du projet sur la période 2013-2015. Outre la poursuite des actions en cours, le nouveau projet INTERREG « Upper Rhine Valley – Marketing International » propose :

- de cibler deux nouveaux marchés (Brésil et Russie),
- de développer de nouveaux thèmes touristiques (bien-être, mobilité douce, tourisme d'affaires...),
- de définir une stratégie pour intéresser plus de jeunes aux professions touristiques dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée,
- d'associer les prestataires de taille moyenne afin d'assurer des offres pertinentes dans le cadre de l'approche marketing.

Le budget prévisionnel connu à ce jour est de 1 380 000 € avec une participation attendue de l'Union Européenne de l'ordre de 630 000 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 15 octobre 2012, propose un soutien départemental de 20.000 € (sur 50.000 € sollicités) intégrant la participation attendue de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Le projet INTERREG IV A « Horizon 2020 - accélérer la transition énergétique dans le Rhin Supérieur »

Initié par la Commission Energie-Climat de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS), le projet INTERREG TRION porté par le Regierungspräsidium de Freiburg sur la période 2010-2012, visait la mise en place d'un réseau climat-énergie trinational réunissant des acteurs issus du monde politique et économique à l'échelle du Rhin Supérieur afin de faire de cet espace une région modèle en matière d'énergie, avec un focus particulier sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les énergies renouvelables.

Ce réseau TRION travaille en collaboration avec:

- les collectivités territoriales (co-financeurs) ;
- ses partenaires de l'Intercluster, composé des clusters régionaux sur l'énergie ;
- ses partenaires-réseau issus des grandes écoles, chambres consulaires, agences pour l'énergie, eurodistricts ;
- les entreprises enregistrées dans la base de compétences du site internet de TRION ;
- des projets INTERREG sur la thématique de l'énergie.

S'appuyant sur son réseau et enrichi des actions qui ont permis de détecter les besoins des différents acteurs, TRION peut proposer de nouvelles actions élargies à la thématique des énergies renouvelables et impliquant de nouveaux publics cibles, notamment les communes volontaires et les citoyens.

TRION se définit comme coordinateur des diverses initiatives transfrontalières relatives à l'énergie et peut, au moyen d'actions transfrontalières, devenir un moteur de la transition énergétique.

La Commission Energie-Climat souhaite poursuivre les activités de TRION dans le cadre d'un second projet INTERREG « Horizon 2020 - Accélérer la transition énergétique dans le Rhin Supérieur » sur la période d'avril 2013 à juin 2015.

Ce nouveau projet poursuit les objectifs suivants :

1. Région modèle pour la transition énergétique

TRION devrait :

- offrir une plate-forme d'échanges et d'apprentissage mutuel pour les acteurs économiques, institutionnels de l'énergie et de la société civile,
- intégrer les citoyens et les communes dans le développement de mesures en faveur de la transition énergétique,
- promouvoir le Rhin supérieur à l'échelle nationale et européenne, pour en faire une « région modèle ».

2. Transition énergétique : moteur économique

- renforcer l'unité économique du Rhin Supérieur et ainsi sa compétitivité internationale, en facilitant les échanges et en stimulant les partenariats transfrontaliers,
- favoriser, par l'échange et la formation, les transferts de connaissance et l'innovation dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et autres « green technologies ».

3. Données énergétiques communes

- fournir une représentation climatique et économique homogène et actuelle du Rhin Supérieur,
- faciliter les prises de décisions énergétiques et climatiques au niveau régional, dans le respect des souverainetés politiques.

4. Coordination des actions sur l'énergie

- coordonner les nombreuses initiatives transfrontalières dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, en mutualisant les actions de communication et en améliorant les synergies entre institutions,
- mettre en réseau les différents groupes de travail de la CRS afin de traiter le thème du changement climatique d'une façon interdisciplinaire,
- améliorer la visibilité de l'action transfrontalière dans le Rhin Supérieur et l'information des citoyens dans le domaine de l'énergie.

Le budget prévisionnel connu à ce jour est de 600 000 € avec une participation attendue de l'Union Européenne de l'ordre de 250 000 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 29 novembre 2012, propose un soutien départemental de 9.250 € (sur 31.250 € sollicités).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 20.000 € à la Freiburg Wirtschaft Touristik und Messe GmbH and Co. KG pour la mise en oeuvre du projet INTERREG IV A "Upper Rhine Valley - Marketing International", sous réserve que ce dernier soit accepté par le comité de suivi du programme INTERREG IV A Rhin Supérieur et que les crédits correspondants soient inscrits au budget départemental;

- 9.250 € au Regierungspräsidium Freiburg pour la mise en oeuvre du projet INTERREG IV "Horizon 2020 - accélérer la transition énergétique dans le Rhin Supérieur", sous réserve que ce dernier soit accepté par le comité de suivi du programme INTERREG IV A Rhin Supérieur et que les crédits correspondants soient inscrits au budget départemental.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions de financement relatives à ces deux projets (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Par dérogation au règlement financier départemental, ces deux subventions seront versées selon les modalités suivantes :

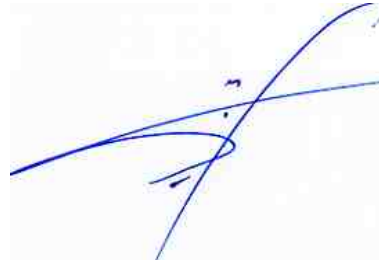
- un premier versement à la signature de la convention de financement et sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant qualifié du maître d'ouvrage,

- les versements suivants, sur présentation et au prorata d'un état des dépenses réalisées accompagné d'une demande de versement signée par le représentant qualifié du maître d'ouvrage,

- le solde, au prorata des dépenses effectivement réalisées, sur présentation d'un rapport final, d'un décompte financier du projet et d'une demande de versement signée par le représentant qualifié du maître d'ouvrage.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL